Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 60 (1963)
Heft: 10

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Avis administratifs

Conférenciers et films à disposition de la Romande

A nouveau, les assemblées, les conférences, les projections de film seront à l'ordre du jour des sections ou des fédérations. Il nous paraît indiqué de rétablir en ce début de saison morte, la liste des personnes qui se sont mises à disposition de la Romande pour des conférences, ainsi que celle relative aux films apicoles. Concernant les sujets à traiter, les sections s'entendront directement avec les intéressés.

Liste des conférenciers

MM. L. Mages, Dôle 1, *Lausanne.*
J. Thurler, représentant, *Pully.*
P. Ph. Mottier, chef de culture, *Marcelin s/Morges.*
Jos. Etique, maître d'apiculture, *Courroux.*
A. Valet, avenue de Plan 15, *Morges.*
Dr P. Zimmermann, avenue du Mail 29, *Genève.*
L. Gassmann, instituteur, *Courrendlin.*
R. Bovey, *Romanel s/Lausanne.*
Albert Barbier, chemin d'Aïre 138, *Genève.*
René Magnenat à *Cronay s/Yverdon.*
Paul Leuba, Billodes 61, *Le Locle.*
G. Chassot, inspecteur des ruchers, *Romont.*
Alfred Surchat, chemin Sainte-Agnès 3, *Fribourg.*
Maurice Subilia, chemin du Grey 15, *Lausanne.*
Ch. Ruckstuhl fils, rue des Acacias 32, *Genève.*
Guy Léchenne, Combettes 15, *La Chaux-de-Fonds.*

Il est superflu d'ajouter que de nouvelles inscriptions seront accueillies avec plaisir.

Liste des films

Film suisse d'apiculture, propriété de la SAR, s'obtient gratuitement chez notre bibliothécaire, M. Jos. Dietrich, Grimoux 12, Fribourg.

« Les Abeilles et la Pollinisation », 16 mm en couleurs, détenu par l'ambassade du Canada à Berne, Kirchenfeldstr. 88, Berne.
« La Cité des Abeilles », 16 mm noir et blanc, détenu par l'ambassade de France à Berne ainsi que par M. Edgar Sauvain, rue Dufour 68, Bienne.

« La Cité ardente », 16 mm noir et blanc, détenu par l'ambassade de France à Berne.

« L'Elevage des Reines », film 16 mm, noir et blanc du prof. Jordan, détenu par M. Ch. Ruckstuhl fils, rue des Acacias 32 à Genève.

Film en couleurs, 16 mm, de M. Roger Cuendet, Baulmes.

L'ambassade de Russie à Berne détient elle aussi un film 16 mm noir et blanc, titré en russe et parlé anglais. Les autres films sont sonores et parlés français.

Pour les conditions de location, s'informer aux adresses indiquées. Les films à demander à l'ambassade de France à Berne doivent être annoncés 3-4 semaines à l'avance.

Aux apiculteurs vaudois

Quelques apiculteurs ont adressé une requête au receveur de l'Etat pour lui demander d'être exonérés de payer les contributions dues à la Caisse d'assurance loque et acariose pour les colonies perdues au cours de l'hiver dernier.

Malheureusement, il ne peut être tenu compte de leur réclamation.

L'article 10 de la loi du 8 septembre 1954 modifiant celle du 26 novembre 1923 instituant une Caisse d'assurance contre les pertes causées par la loque et l'acariose des abeilles dit : « Un recensement périodique des ruches, ordonné par le Département de l'intérieur, *sert de base pour la perception des contributions.* »

Il ne peut donc être question de changer cette manière de faire sans modifier la loi.

Nous compatissons tous à la peine de ceux qui ont subi de cruelles pertes au cours de l'hiver dernier mais il est indispensable que chacun remplisse ses obligations envers notre Caisse d'assurance.

D'ailleurs les bons apiculteurs se sont mis courageusement à la tâche et ont réussi à reconstituer presque complètement leur rucher et quelques-uns ont fait mieux encore, ils ont augmenté le nombre de leurs colonies. L'un d'eux nous écrivait au cours de l'été : « ...j'avais perdu 80 ruches sur 180. Maintenant, l'effectif dépasse les 200 ». Bravo et félicitations sincères à ce vaillant lutteur ! Mais la Caisse d'assurance ne lui demandera pas de contributions supplé-

mentaires, cette année, pour l'augmentation de ses colonies. Il ne saurait donc être question de diminuer les contributions si le nombre des ruches est réduit au cours de l'année.

Si la Caisse d'assurance s'engageait sur cette voie et tenait compte de toutes les réclamations, où devrait-elle s'arrêter ? Elle commettrait les pires injustices.

C'est pourquoi nous espérons que tous les apiculteurs comprendront que leur devoir est de s'acquitter de leurs obligations envers la Caisse d'assurance loque et acariose même si cela leur impose, cette année, quelque sacrifice.

G. Golay
Inspecteur cantonal des ruchers.

Avis mortuaire

Le président de la Société suisse alémanique des amis des abeilles,

Monsieur le Docteur MARTIN HUNKELER

est décédé après une longue maladie.

Le comité de la SAR présente à la famille affligée ainsi qu'à la société sœur de Suisse alémanique, sa sincère sympathie à l'occasion de ce grand deuil.

Dans un prochain numéro, quelques lignes seront réservées à la personnalité très marquante qui vient de s'éteindre.

Le comité de la Romande

LE COMPTOIR DE 1963

Le visiteur qui franchit chaque année l'enceinte de Beaulieu éprouve un plaisir toujours renouvelé. Une fois encore, ce fut le cas cette année à la vue d'une foire agrandie dans laquelle tous les secteurs économiques traditionnels sont améliorés. Cette 44e foire de Lausanne qui vient de fermer ses portes, groupait le nom-

bre imposant de 2409 exposants rivalisant d'ingéniosité pour présenter aux visiteurs exigeants et avides de nouveautés, tout ce qu'une activité créatrice de notre économie nationale peut fournir. C'est dire combien est vivante cette manifestation et le rôle économique important qu'elle ne cesse de jouer dans notre petit pays.

En 1964, le Comptoir Suisse de Lausanne s'effacera devant la grande manifestation que représentera l'Exposition Nationale qui ouvrira ses portes le 30 avril. Un pavillon avec de nombreuses maquettes laissaient entrevoir les merveilles qui seront présentées aux visiteurs. C'est un ensemble imposant, majestueux, qui sera un étonnement, un émerveillement pour tous ceux qui auront le privilège de visiter l'expo. Une telle manifestation représente pour les responsables de cette vaste organisation un travail assidu, persévérant mais considérable. Il faut des volontés tenaces pour dominer la situation ; la devise choisie : *« Croire et créer »*, continue de faire règle et il ne fait aucun doute que l'exposition de Lausanne de 1964 sera une parfaite réussite.

Au pavillon de l'hôte d'honneur, flottait le drapeau japonais. Ce pays de l'Extrême-Orient tout comme la Suisse, manque de ressources naturelles et comme lui, doit surmonter un lourd handicap, en développant ses industries. Parmi ces dernières, les produits de la branche de l'optique étaient bien représentés. Au centre de Beaulieu, le jardin japonais avec sa maison de thé, ainsi que tout le cérémonial de dégustation de cette boisson en honneur particulier dans l'Empire du Soleil Levant, était d'une parfaite évocation. Personnellement, nous aurions préféré voir un essaim de véritables Japonaises évoluer au pavillon ou au jardin ; les quelques délicieuses Vaudoises vêtues du traditionnel kimono, malgré leur jeunesse et leur grâce, ne pouvaient remplacer avantageusement les authentiques Japonaises.

Dans une volumineuse documentation remise à l'occasion de l'ouverture de la foire, le 7 septembre, nous avons cherché en vain des renseignements relatifs à l'apiculture. Pourtant, les 94 millions de Japonais doivent consommer du miel. Le 42 % de la population vit de l'agriculture mais, comme en Suisse, cette proportion diminue d'année en année... La topographie montagneuse du pays limite les terres arables au 13,9 % de la superficie. Le manque de prairies restreint l'élevage du bétail, par contre, l'arboriculture est en plein développement. Il y a donc des fleurs à butiner au Japon et la forêt qui recouvre environ les deux tiers de la superficie totale, donne certainement des possibilités de belles récoltes aux abeilles.

Au Japon comme en Suisse et dans d'autres pays, une place bien congrue est réservée à l'abeille et aux produits de la ruche. Il appartient aux apiculteurs de rétablir la situation et prochainement, si

les sources auxquelles nous avons puisé veulent bien nous livrer leurs secrets, nous renseignerons avec plaisir nos lecteurs sur l'apiculture japonaise.

Rédaction

LA CENTRALE ROMANDE DES MIELS

Au café de la Couronne, Petit-Chêne 3 à Lausanne, au rendez-vous pour l'assemblée générale ordinaire fixée au 23 août 1963, 20 sociétaires sur un effectif de 140 environ étaient présents. Se désintéresse-t-on de la Centrale ? C'est peut-être le cas dans une certaine mesure, mais les pionniers de la société et de nombreux apiculteurs conscients de l'utilité, voire de la nécessité de l'organisation, travaillent toujours avec persévérance. Ils se sont assigné un but : celui de maintenir la Centrale, de modifier sa structure et de l'améliorer.

Si l'année apicole 1963 qui vraisemblablement paraît terminée n'a pas été généreuse pour tous les apiculteurs, certaines contrées ont tout de même bénéficié de récoltes très satisfaisantes qui pourront alimenter la Centrale, en freinant sur le marché, une mise à disposition massive de notre miel, propre à la baisse, voire à l'effondrement des prix. Il n'est pas téméraire d'affirmer que chaque apiculteur petit, moyen ou grand a un avantage incontestable à l'établissement d'une centrale des miels en Suisse romande.

Rapport présidentiel. Il n'était un secret pour personne d'entendre la confirmation de M. Louis Roulet président, relative à l'abandon par l'USAR, de la gestion de notre Centrale. C'est en 1955 et pour une durée de 2 ans, que l'USAR avait accepté la gérance de cette nouvelle organisation à des conditions inespérées pour les apiculteurs. La situation modifiée d'aujourd'hui oblige l'USAR à renoncer désormais à son mandat. C'est à de sincères remerciements que M. Massy, directeur, et ses collaborateurs ont droit, pour tout le travail effectué dans des conditions parfois difficiles et avec désintéressement.

Mais il faut repartir, il faut démarrer. Diverses démarches ont déjà été faites ou sont en cours. Aux Arsures (Jura), des renseignements intéressants relatifs à l'organisation, à la structure, à l'exploitation des Etablissements Leclerc ont été obtenus. Des tractations sont en cours pour trouver les locaux adaptés à la nature de la marchandise et actuellement il y a quelque espoir de pouvoir utiliser certaines installations de la Centrale fruitière à Gland.

Notre Centrale romande des miels cherche sa voie et le prési-

dent remercie également ses deux proches collaborateurs, MM. Humair et Paréaz pour le travail fourni à ce jour.

Rapport de gérance. Il est présenté par M. Matthys, gérant de l'USAR. Des statistiques établies sur les importations de miel en 1962, nous apprenons que les 3 221 257 kg qui ont franchi notre frontière, représentent un montant de Fr. 5 201 390.— soit au prix moyen de Fr. 1,61 le kg non dédouané, pour Fr. 1,48 en 1961 et Fr. 1,34 en 1960. Il est entré environ 700 000 kg de plus en 1962 qu'en 1961. Le Mexique, avec ses 2 146 000 kg au prix de Fr. 1,34, reste le fournisseur en miel étranger le plus sérieux de notre pays. Il est suivi par le Guatemala avec 393 230 kg à Fr. 1,53, les USA avec 131 546 à Fr. 1,60, la Yougoslavie avec 110 756 kg à Fr. 2,82 et notre grande voisine la France avec 122 772 kg à Fr. 4,88. Le prix le plus bas a été enregistré par la Confédération australienne à Fr. 1,17 le kg. Nos exportations insignifiantes furent de 4077 kg à un prix moyen de Fr. 4,17. Notre Centrale a acheté 15 400 kg de miel du pays en 1962, miel payé Fr. 6.— à la livraison aux producteurs et le solde, soit 70 centimes dans les 60 jours.

Le Bilan. Au 30 avril 1963, il se présente comme suit :

Actif : Pas de miel en stock ; le matériel représente un montant de Fr. 9000.— (12 000.— en 1961), nos créances, Fr. 17 149,50 et un avoir sur compte de chèque de Fr. 17 817,08.

Passif : Le capital au montant de Fr. 24 900.— reste le même que l'année précédente ; il est constitué par les parts sociales des sections et des membres individuels. Un fonds de réserve de Fr. 6580.— est également inchangé et différents comptes à régler pour un montant de Fr. 12 218,65.

Le compte de pertes et profits se présente comme suit : *au doit :* frais généraux, de comité, de transports forment un montant de Fr. 923,80, tandis qu'un de Fr. 3000.— représente l'amortissement du matériel.

A l'avoir : Le bénéfice brut sur marchandise est de Fr. 3394,15 et la location des bidons a produit un montant de Fr. 604.—. On remarquera que le bénéfice sur marchandise a été en grande partie utilisé pour l'amortissement du matériel par Fr. 3000.—.

En résumé, la fortune de notre Centrale est de Fr. 40 000.— actuellement en chiffres ronds. Ces indications sont suivies d'un exposé concis de M. Massy, gérant, qui nous assure avoir fait tout ce qui était en son pouvoir pour tenir notre société à la hauteur de sa tâche et pour défendre au mieux les intérêts de notre Centrale par les moyens de bord pas toujours adéquats mis à sa disposition. Les locaux et le matériel de stockage ont été de sérieux handicaps au fonctionnement impeccable de la Centrale. En formant des vœux d'avenir, il assure l'assemblée que la question de rémunération du

travail n'entre pas en considération dans la détermination prise, les locaux seuls en étant la cause.

Sur proposition de la commission de gestion, les comptes sont acceptés avec décharge et remerciements aux organes responsables.

Une page de notre Centrale se tourne et il appartenait à M. G. Humair chargé de l'étude de toute cette question par l'assemblée des délégués de mars 1963, de présenter son rapport.

Ce dernier très complet passe successivement aux questions d'achat de matériel, de financement, de parts sociales, de frais de propagande dont le 33 % pourrait être supporté par la Confédération, de paiement plus accéléré du miel aux producteurs, de la nature des emballages, du stockage par « palets », etc.

Une discussion très nourrie et intéressante sur les différents côtés du problème permit de se faire une idée sur les tâches futures et sur le travail important qui attendent les organes responsables d'une Centrale des miels modifiée et adaptée aux exigences actuelles du marché. A l'unanimité, l'assemblée décide de soumettre au comité de la SAR, une demande tendant à la fusion des deux organisations.

Le comité de la Romande aura donc du pain sur la planche, une étude approfondie de toute la question étant indispensable aux décisions à prendre ultérieurement. De leur côté, les organes de la Centrale continuent l'étude du problème.

Vu la situation, aucune modification n'intervient momentanément dans la composition des membres du comité et de la commission de gestion. En ce qui concerne le prix du miel aux revendeurs, M. Massy propose le montant de Fr. 7,70 ; liberté lui est laissée pour agir au mieux des intérêts de la Centrale. La finance d'entrée dans la société reste fixée à Fr. 10.—. Il est demandé que le journal de juin, mentionne déjà le prix officiel du miel, celui de juillet parvenant un peu tard pour certaines régions. Il serait également désirable que les échantillons utilisés pour le contrôle du miel soient standardisés. L'article 14 des statuts devrait pouvoir être supprimé.

Cette assemblée de notre Centrale des miels a ouvert toute grande la porte aux apiculteurs désireux d'apporter leurs idées et de collaborer à la solution difficile d'un problème important. Nous les attendons.

G. Matthey

Rectification

Le résultat des pesées des ruches paru dans le journal du mois de septembre 1963 indique, pour la station d'Echallens, une aug-

mentation de 8,600 kg alors qu'en réalité elle fut de 2,600 kg.

Cette erreur est consécutive à un chiffre mal formé ; nous regrettons cette lacune indépendante de notre volonté.

Rédaction

CONSEILS AUX DÉBUTANTS

pour octobre 1963

Après la longue période de temps instable, où soleil et chaleur semblaient définitivement bannis pour cette année, septembre nous a enfin apporté des journées plus clémentes, véritable bénédiction pour nos agriculteurs qui ont pu sauver « in extremis » des récoltes déjà bien compromises.

Journées bénéfiques également pour nos ruchers. Le nourrissement a pu se faire dans d'excellentes conditions. De beaux apports de pollen favoriseront un bon départ de ponte au premier printemps et un hivernage normal, les colonies étant en général fortes, viendra selon toutes probabilités, récompenser les apiculteurs soigneux et avisés qui auront su profiter au maximum de ce beau temps que l'on n'espérait plus.

Nous espérons vivement, mon cher débutant, que vous êtes au nombre de ces collègues avisés, et que lorsque paraîtront ces lignes, toutes vos colonies seront prêtes à affronter la mauvaise saison. Si toutefois tel d'entre vous avait encore des doutes au sujet des provisions il aurait encore l'ultime ressource de se procurer de la nourriture solide sous forme de cadres de candi à placer à côté du groupe des abeilles. Il est trop tard maintenant pour donner du sirop. Le conseil ci-dessus n'est d'ailleurs qu'un pis-aller pour des cas extrêmes.

Si vous avez donné des cadres à vider en dehors des planches de partition, il faut les retirer, car vous les retrouveriez couverts de moisissure au printemps.

Vos ruches sont-elles soigneusement couvertes ? Les coussins plaquent-ils ? Où il n'y a pas de toiles, il faut râcler tout amas de cire qui empêcherait une couverture étanche. Il ne faut pas oublier